

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT
A L'OCCASION des RENCONTRES SENATORIALES
DE L'APPRENTISSAGE
mercredi 13 avril - 15h30

Monsieur le Président de l'Assemblée permanente des
chambres de métiers et d'artisanat, cher Alain Griset,

Mesdames et Messieurs les Sénatrices et Sénateurs,

Mes Chers Collègues,

Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs les Apprentis,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ouvre, aujourd'hui, ces
Rencontres sénatoriales de l'apprentissage. C'est un moment
important qui nous permet de rendre hommage aux
entreprises artisanales de notre pays. Ces entreprises
artisanales dont nous connaissons la contribution décisive à
l'apprentissage.

Et je remercie l'Assemblée permanente des chambres de métiers et d'artisanat d'abord pour son action stratégique en faveur du développement de l'artisanat, et ensuite pour sa participation active à ces Rencontres.

Ces Rencontres sont l'occasion d'échanger tout à fait librement avec des jeunes qui ont choisi ce mode de formation.

C'est enfin, et peut-être surtout, un moment de réflexion collective sur les voies et moyens de conforter la place de l'apprentissage dans notre système de formation initiale. Nous savons combien il reste encore difficile de changer l'image de l'apprentissage, et combien il faut poursuivre nos efforts pour inciter le plus d'entreprises possibles à recourir à cette forme de formation initiale. Chaque année 200 000 jeunes sont formés par des entreprises artisanales et l'apprentissage est au cœur du modèle économique de l'artisanat : un chef d'entreprise artisanale sur deux a été formé par la voie de l'apprentissage. Mais cher Président Griset, il faut faire encore mieux !

Nous savons aussi que l'apprentissage est un excellent moyen de lutter contre le chômage des jeunes et de favoriser leur insertion sur le marché du travail. C'est bien pourquoi tout doit être fait pour développer l'apprentissage : c'est une mission d'intérêt commun !

La délégation aux entreprises du Sénat a élaboré, à l'initiative de mes collègues sénateurs Elisabeth Lamure et Michel Forissier, tous deux présents cet après-midi, une proposition de loi afin de contribuer à lever les obstacles. Je veux simplement souligner qu'elle commence par un **Pacte national pour l'apprentissage**. Il ne s'agit pas de diviser ou de ratiociner. Il s'agit d'agir ensemble : majorité et opposition, État et régions, ministère du Travail et ministère de l'Éducation nationale, État et partenaires sociaux, régions et partenaires sociaux. C'est tous ensemble que nous réussirons et l'apprentissage a besoin de ce rassemblement des bonnes volontés ! Mesdames et Messieurs, le projet de loi sur l'emploi qui arrivera au Sénat après son vote par l'Assemblée nationale sera l'occasion d'en débattre ! Et comptez sur nous !

Car il n'est pas possible de continuer ainsi. Je ne reviens pas sur les allers-retours en matière de financement depuis 2012. Je ne reviens pas sur les velléités de réforme avec le projet de loi initial de Mme El Khomri. Et vers quoi va-t-on après manifestations et rendez-vous. Et aujourd'hui, on nous annonce que l'on va revoir les grilles de rémunération et que dans l'immédiat l'Etat va prendre à sa charge l'augmentation des minima salariaux légaux des apprentis de moins de 20 ans ! Tout cela de manière improvisée. Au fond, sans aucune stratégie globale pour l'apprentissage ! Je ne sais pas s'il faut rester « debout la nuit » mais je sais, en revanche, qu'il ne faut pas « se coucher devant les problèmes » ! Il faut les affronter !

Il me paraît plus simple de se poser enfin les bonnes questions, comme ont commencé à le faire Mme Lamure et M. Forissier avec l'ensemble de la délégation aux entreprises :

- Comment refonder la gouvernance du dispositif en y associant plus étroitement les acteurs économiques, notamment les chambres consulaires ? Cela afin que les enseignements soient davantage centrés sur les métiers ?

- Comment alléger les contraintes administratives qui pèsent sur les entreprises, et notamment les plus petites d'entre elles ?
- Comment mettre fin, progressivement, au dualisme entre CFA et lycées professionnels et faire en sorte que, sous l'égide de la région, l'apprentissage puisse se développer ?

Ces questions n'épuisent pas le sujet mais puissent-elles nous servir de fil conducteur pour les nécessaires réformes à venir !

Pour revenir à notre sujet de cet après-midi, mais vous aurez compris, Mesdames et Messieurs, que ce sujet me passionne car c'est l'avenir de notre jeunesse qui est en jeu. Et on n'y répond pas par des slogans ou par des improvisations. Donc pour revenir à notre sujet : nous avons, cette année, avec les équipes du Président Griset, bâti un programme visant à mettre en valeur l'utilisation du numérique et des nouvelles technologies dans les outils pédagogiques. Façon également de montrer combien l'apprentissage est un mode de formation du XXI^{ème} siècle !

Les trois tables rondes permettront, je crois, de voir toutes les facettes de cette utilisation du numérique, et toutes les répercussions, tant sur les méthodes pédagogiques que sur le contenu même des formations.

Permettez-moi de remercier tous ceux qui ont contribué à la préparation de ces Rencontres : les services de l'APCMA sous la houlette de MM. Farrugia et Gondard, les services des trois commissions du Sénat, MM. Jacques, Sallenave et Robert, la direction de la communication avec MM. Waline et Lehnish et Mme Rahuel, et aussi le service de la délégation aux entreprises avec Mme Bornens.

Merci à tous les jeunes qui ont accepté de témoigner ou de nous interpellier.

Merci à tous mes collègues sénateurs qui ont accepté de se prêter à ce jeu de questions réponses qui va scander notre après-midi !

La ministre du Travail, Mme El Khomri, ne pourra pas, malheureusement, être avec nous cet après-midi. C'est Mme Clotilde Valter, Secrétaire d'État chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage, qui nous rejoindra un peu plus tard et qui clôturera, comme il se doit, nos Rencontres.

Un dernier mot : « charité bien ordonnée commence par soi-même ». Nous avons voulu, avec mes collègues sénateurs, que le Sénat soit exemplaire. Si nous avons des apprentis dans nos services techniques, comme les cuisines ou l'entretien du jardin, nous allons élargir cette possibilité d'accueillir des apprentis au sein de toutes les directions, y compris les directions en charge des missions institutionnelles. Nous pourrons donc demain avoir des apprentis qui participeront à la rédaction de la loi !

Je vous remercie.